

Compte rendu de Conseil municipal du 5 juillet 2018

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Excusés : BAILLON Anaïs, RENAUD Eric, NOURRIGEON Millie (pouvoir C. DANO).

Absents : AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
Rimbault Sect. AI 94 et AI 98	Bâti	167 m ²

MODIFICATION DU RELAI SFR SUR CHATEAU D'EAU

L'entreprise SFR souhaite compléter ses équipements de téléphonie mobile sur le château d'eau afin de proposer la 4G à ses abonnés. Dans le cadre de la convention en cours, le conseil municipal donne son accord de principe mais souhaite, d'une part, que la responsabilité de SFR soit clairement définie concernant la sécurité du château d'eau au regard de ces nouveaux équipements, d'autre part, que la redevance accordée soit comparable à celle des autres opérateurs présents sur la commune.

INSTALLATION DE SECHE-MAINS

Afin de limiter la production de déchets et la consommation d'essuie mains jetables, le conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser l'installation de sèche-mains électriques dans les sanitaires scolaires.

REGLEMENT INTERIEUR

En raison des fortes chaleurs, les agents des services techniques ont été autorisés à prendre leur service dès 6h (au lieu de 8h) pour l'arrosage des espaces fleuris. Néanmoins, cet aménagement du temps de travail, bien que ponctuel, doit être soumis à l'avis du CTP. Monsieur le Maire propose donc d'engager une démarche globale sur le cycle de travail des agents et la saisonnalité afin d'adapter l'organisation des services aux contraintes climatiques et aux besoins saisonniers de la collectivité. Une concertation avec les agents concernés est engagée à cette fin.

PRIX DE VENTE DU LOTISSEMENT DE L'ANCIEN STADE

Le coût du programme des travaux de viabilisation du lotissement de l'ancien stade étant établi, le conseil municipal fixe le prix de chacun des 15 lots proposés à la vente (de 31 326 € à 47 454 €) et sollicitera la CAN pour l'habilitation de 3 à 4 lots au prêt à taux 0%.

CADENCEMENT DES TRAVAUX SECOND SEMESTRE

Rue des écoles : fin des travaux sur le réseau d'eau pluviale, réalisés par la CAN, et mise en œuvre des enrobés pour la fin août. Installation d'un abri bus adossé au jardin.

Cimetière : mise en forme de la nouvelle partie et délimitation des concessions.

City park : coup d'envoi des travaux avec le décapage du sol.

Effacement de réseau : choix de l'entreprise en cours pour l'abattage des arbres en bordure de la RD 650 et rognage des troncs pour préserver les réseaux existants. Lancement des travaux à l'automne.

Lotissement de l'ancien stade : début des travaux de viabilisation en septembre.

Station d'épuration : mise en place de deux bassins de stockage supplémentaires, à charge de la CAN.

COMPETENCE SERVICE EAU POTABLE

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques stipule actuellement que tous les services de distribution d'eau potable devront rejoindre un syndicat en 2020. Après en avoir délibéré, et pris note d'un éventuel report de cette obligation à 2026, le conseil municipal décide d'opter pour un regroupement avec le SMAEP 4B, lorsque cette mesure s'imposera à la collectivité.

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal approuve un virement de crédits de 3600 € au sein de la section d'investissement pour l'acquisition d'un épandeur d'engrais.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement Place de l'Hôtel de Ville : présentation le lundi 9 juillet, aux riverains de la place, des grandes orientations du projet.

Zone d'activités : présentation des dernières avancées du programme de développement commercial aux abords d'intermarché, et de la création d'une voirie intérieure à ladite zone.

Sécurité routière : le défaut d'entretien de la mare située à la Croix Portillon obstrue la visibilité des automobilistes aux abords de la RD1. Des mesures contraignantes doivent être prises afin de rappeler à la propriétaire ses obligations de taille en bordure des voies publiques.

Pont des dames : la SNCF rappelle que l'entretien du pont incombe à la commune, des travaux d'urgence s'imposant.

Démission : Millie NOURRIGEON, conseillère déléguée, informe le maire qu'elle ne souhaite plus exercer cette délégation, tout en conservant son mandat de conseillère.

Séance levée à 23h45